

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00214

**VOLET TOURISTIQUE DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) -
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DESIGN ET RESPONSABLE DES
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230511-D20230021410

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

VOLET TOURISTIQUE DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DESIGN ET RESPONSABLE DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Réunis en assemblée plénière en juin 2022, les élus régionaux ont renouvelé le volet touristique du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour la période 2022 - 2028. Au regard de l'importance du tourisme dans l'économie régionale, la Région avait décidé d'en faire l'une de ses priorités d'action dès 2017, avec la création d'un volet dédié au tourisme au sein du SRDEII. Cette démarche sera renouvelée pour la période 2022 – 2028, notamment via le travail mené par l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.

En complémentarité avec les actions de la Région, Saint-Etienne Métropole entend jouer un rôle dans le développement du tourisme en accompagnant les acteurs touristiques dans l'adaptation de leur offre aux enjeux environnementaux et sociétaux, mais aussi en encourageant les hébergements à se différencier des offres parfois trop standardisées notamment grâce à des interventions de designers.

Ainsi, Saint-Etienne Métropole souhaite accompagner ses hébergements vers un tourisme plus durable, conformément au positionnement « vert » de son territoire et à sa politique forte en matière de développement durable. Saint-Etienne Métropole souhaite par ailleurs conforter son positionnement leader en matière de design en encourageant les hébergeurs à faire appel à un designer dans leurs différents projets.

Pour accompagner de façon concrète les différents projets des hébergeurs de son territoire, Saint-Etienne Métropole propose de soutenir des projets qui s'inscrivent sur les axes du tourisme durable et du design.

Cette aide, complémentaire au soutien accordé par la Région, a pour objectif principal d'aider les hébergements touristiques du territoire à adapter leurs établissements aux enjeux climatiques et sociaux (RSE), afin de maintenir leur compétitivité et d'améliorer la qualité de leurs offres. L'intervention d'un designer sera également encouragée, dans la mesure où elle permet de différencier une offre parfois trop standardisée au regard des attentes actuelles de la clientèle et de contribuer à l'image du territoire autour du design.

Cet appel à projets vise ainsi à :

- maintenir un parc d'hébergements variés et différenciés favorisant l'attractivité touristique de l'ensemble de l'offre grâce au design ;

- accompagner les établissements dans une démarche de développement responsable en vue de proposer une offre touristique territoriale plus vertueuse et conforme aux enjeux sociétaux ;
- soutenir le maintien voire le développement des emplois dans les établissements accompagnés.

Il est proposé une intervention de Saint-Etienne Métropole sous la forme d'une subvention au titre de l'investissement du ou des projets retenus pour une enveloppe totale de 40 000 € TTC au titre du BP 2023, avec un taux d'intervention de 60 % maximum. Cette enveloppe sera utilisée pour soutenir les projets au fur et à mesure de leur dépôt, dans la limite du montant maximal annuel prévu.

La subvention pourra soutenir les dépenses d'investissement visant la mise en place d'un équipement matériel de modernisation et de développement responsable, concourant aux objectifs de développement durable de la politique de la Métropole et non financés par d'autres dispositifs :

- transition énergétique, lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, économies d'énergie, énergies renouvelables, déplacements doux ;
- biodiversité, déchets, économies de ressources, lutte contre les pollutions diverses ;
- cohésion sociale, accessibilité, solidarités ;
- bien-être des salariés, ergonomie, santé et sécurité au travail ;
- consommation et production responsable, achats locaux.

Toutes les dépenses réalisées pour répondre aux normes obligatoires (décret tertiaire ou autre) sont exclues de la prise en charge. La subvention ne peut en effet soutenir le simple respect des obligations légales.

Afin d'accompagner la différenciation de l'offre et l'appel à un designer, seront aussi éligibles les études de design global (concept, services, produits, etc.) d'un hébergement pour :

- l'aménagement d'espaces, la création de mobilier et de supports spécifiques ;
- la mise en place de services spécifiques, innovants et différenciants.

Ne pourront bénéficier de la subvention, que les hébergeurs signataires de la « charte de l'hébergeur responsable », mise en place en collaboration avec l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole, et qui auront ainsi fait preuve de leur engagement en matière de RSE.

Le règlement d'attribution de la subvention est joint en annexe et détaille les modalités de fonctionnement du dispositif.

La mise en œuvre du soutien au développement design et responsable des hébergements touristiques s'inscrit dans le cadre du SRDEII et plus particulièrement de la convention signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes autorisant le versement des aides (jointe en annexe).

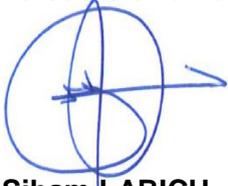
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise en place d'un dispositif de subvention pour soutenir le développement design et responsable des hébergements touristiques ;**
- **approuve le règlement de l'appel à projets correspondants ;**

- la dépense sera imputée : au titre de l'investissement : sur le budget principal tourisme 2023 et suivants – TOUR article 20421 – destination HOTELS.

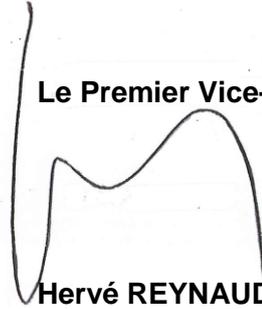
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD